

« Claude Kern sur l'enseignement Supérieur : « L'enseignement supérieur est fondamental pour l'avenir de l'Union européenne » »

12/01/2017

Pour le Sénateur du Bas-Rhin, « il est légitime de s'interroger sur l'évolution des modes de financement de l'enseignement supérieur en Europe », qui laisse de plus en plus de part au privé.

Mais les solutions exposées dans la proposition de résolution européenne ne peuvent être des réponses adaptées. En effet, les modalités de financement -public et/ou privé- revêtent une dimension politique que l'Union ne saurait imposer aux Etats membres.

Quant à la non prise en compte des dépenses publiques d'enseignement supérieur dans le calcul des déficits publics des États membres, le Sénateur a rappelé que depuis 2015, « la Commission européenne a multiplié les clauses de flexibilité au Pacte de stabilité et de croissance. Proposer une nouvelle dérogation apparaît irréaliste, et pourrait rajouter à la confusion actuelle entourant l'application de ce Pacte. Plusieurs observateurs jugent d'ailleurs que les clauses sont déjà, en l'état, trop nombreuses, inefficaces et opaques. »

« Or, c'est justement vers plus de clarté que nous devons tendre. Approuver la présente proposition, c'est agir en contradiction avec cet objectif », a conclu Claude Kern.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)